



A lire attentivement

Clermont, le 06 février 2024

Madame la Déléguée, Monsieur le Délégué,

Comme vous le savez, le SMIOCE est en cours de dissolution. Nous tenons d'ailleurs à vous remercier pour votre réactivité et les très nombreuses délibérations déjà reçues.

Il est nécessaire aujourd'hui de faire un point sur la situation. Fin 2023, sur les conseils de Madame la Trésorière Principale de Beauvais Municipale, afin que notre dissolution se passe au mieux et rapidement, nous lui avons fait valider le projet de délibération que nous vous avons présenté et que vous avez accepté lors du dernier conseil syndical.

Selon ses conseils, nous avons acté la dissolution du budget au 31 décembre 2023. Toutefois, cette procédure empêche la prise en charge de toute dépense et recette pour l'année 2024, tant que la Préfecture n'a pas acté l'arrêt du transfert de compétence exercé par le SMIOCE.

Il nous faut donc voter un budget pour l'année 2024.

Nous sommes, croyez-nous, désolés de cette situation mais, vous l'aurez compris, nous avons encore besoin de vous. De ce fait, vous êtes convié(e) à assister à la réunion du Comité Syndical qui aura lieu :

Le jeudi 15 février 2024 à 17h15

Dans la salle A. Brenner du centre socioculturel de Clermont (59 rue Wenceslas Coutellier)

- * Désignation d'un secrétaire de séance,
- * Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 23 novembre 2023,
- * Approbation de l'ordre du jour,

↳ **Ordre du jour sera le suivant :**

- 1 - Présentation et vote du compte administratif 2023,
- 2 - Vote du compte de gestion 2023,
- 3 - Affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024,
- 4 - Vote de la cotisation 2024,
- 5 - Examen et vote du budget primitif 2024,
- 6 - Ligne de trésorerie
- 7 - Location espace de travail
- 8 - Informations diverses.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant,

Je vous prie de croire, Madame la Déléguée, Monsieur le Délégué, à mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Paul CABADET

N.B. : Si le quorum n'est pas atteint lors de cette réunion, une 2^{ème} réunion aura lieu le jeudi 22 février à 17h15 – Dans la salle A. Brenner du centre socioculturel de Clermont (59 rue Wenceslas Coutellier)



POUVOIR à un autre délégué si pas de suppléant présent

Je soussigné(e)..... commune de

donne pouvoir à M.....

pour me représenter au Comité Syndical du SMIOCE, convoqué pour le

et prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents et généralement faire le nécessaire.

Fait à le